SYNOFF ACTU

OCTOBRE 2026

LA LETTRE D'ACTUALITÉ DU SYNDICAT SYNERGIE-OFFICIERS



SYNERGIE-OFFICIERS AU CONTACT DES COLLÈGUES DANS LA ZONE ANTILLES-GUYANE

Gaëlle James et Cyril Leteuil se sont rendus en Martinique, Guadeloupe et Guyane pour rencontrer les DTPN, chefs de filière et officiers afin d'échanger sur leurs conditions d'exercice et les enjeux de sécurité propres à chaque territoire.

Lire page suivante







- **En Guyane,** les échanges ont mis en évidence les problématiques liées à la criminalité organisée et à la position stratégique du territoire aux frontières avec le Brésil et le Suriname.
La coopération régionale avec les services de sécurité intérieure (DCIS) limitrophes constitue des leviers essentiels, comme l'a illustré le lancement du premier COPIL consacré à la criminalité organisée à Cayenne.

- **En Martinique,** la progression de l'hyperviolence, des homicides et du narcotrafic place les officiers en première ligne et impose de renforcer les moyens humains et matériels.
La coopération avec Sainte-Lucie, la création d'une brigade nautique et l'optimisation des moyens cynophiles apparaissent comme des réponses opérationnelles adaptées aux enjeux régionaux.

- **En Guadeloupe,** le manque d'effectifs, particulièrement dans la filière investigation, pèse fortement sur les services alors que les homicides et la criminalité progressent.
L'attractivité du territoire, comme en Martinique d'ailleurs, nécessite des mesures fortes, notamment sur l'indemnitaire, le logement et l'ISG.
La création d'une brigade nautique, le développement des moyens aériens et des drones ainsi que le renforcement du SIAT Antilles avec un officier de police constituent également des priorités.

Ces trois déplacements ont confirmé la spécificité et la complémentarité des enjeux sécuritaires dans la zone Antilles-Guyane, confrontée notamment au narcotrafic, à la criminalité organisée et à la violence du quotidien.

SYNERGIE-OFFICIERS continuera de :

- Porter à l'échelon central les demandes légitimes des officiers qui exercent loin de l'hexagone dans des conditions difficiles.
- Réclamer les moyens nécessaires pour répondre efficacement aux défis sécuritaires croissants de ces territoires.
- Rester pleinement mobilisé pour défendre les officiers de police engagés au service des populations ultramarines.

Le manque d'effectifs, particulièrement dans la filière investigation, pèse fortement sur les services alors que les homicides et la criminalité progressent

SANTÉ, FAMILLE, BLESSURES EN SERVICE : TROIS ÉVOLUTIONS À CONNAÎTRE



Congés pour raison de santé : de nouvelles règles depuis août 2026

Le décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 modifie les règles des congés pour raison de santé.

Il s'applique aux fonctionnaires, aux contractuels et aux ouvriers de l'État, dans les trois versants de la fonction publique (État, territoriale, hospitalière).

Pour le **temps partiel thérapeutique (TPT)**, de nouvelles procédures s'appliquent depuis le 1er août 2026 :

- L'employeur rend sa décision dans un délai de 30 jours ;
- La prescription peut couvrir jusqu'à 1 an ;
- Un contrôle peut avoir lieu à tout moment.

Les dates à retenir :

- 1er août 2026 : nouvelles règles du TPT ;
- 1er septembre 2026 : mise en place d'un formulaire Cerfa sécurisé ;
- 1er janvier 2028 : entrée en vigueur de la visite de reprise.

SYNERGIE OFFICIERS

3, boulevard du Palais – 75004 Paris
T 01 40 13 02 85
www.synergie-officiers.com

Congé pour motif familial : accompagner ses proches au bon moment

Ce congé permet d'accompagner un enfant ou un proche dans une situation familiale difficile.

Il couvre trois cas :

- Un enfant de moins de 12 ans à accompagner ;
- Un proche victime d'un accident ou d'une maladie grave ;
- Une personne en situation de handicap qui a besoin de la présence d'un tiers.

Qui peut en bénéficier ?

- Stagiaires : jusqu'à 1 an, renouvelable 2 fois ;
- Contractuels : jusqu'à 3 ans, renouvelable ;
- À noter : ce congé est accordé sur demande et n'est pas rémunéré.

Blessure en service : un nouveau formulaire en préparation

Après l'invitation reçue, l'administration a présenté aux organisations syndicales un projet de nouveau formulaire de déclaration de blessure en service. Il a été discuté lors de la réunion du mercredi 30 septembre 2026.

Ce formulaire poursuit quatre objectifs :

- **Mieux décrire les circonstances de la blessure :** il ajoute les blessures survenues pendant le sport opérationnel et simplifie la saisie en cas de refus d'obtempérer.
- **Être plus simple à remplir :** des exemples concrets guident le policier qui déclare sa blessure.
- **Faciliter la gestion et le suivi** par les services RH de proximité.
- **Améliorer les statistiques** sur les circonstances des blessures en service.

Ce formulaire fait partie du projet de dématérialisation de la déclaration de blessure en service. L'expérimentation commence à la DZPN Nord au dernier trimestre 2026.

SYNERGIE-OFFICIERS suivra de près cette expérimentation et veillera à ce que la nouvelle procédure protège réellement les collègues blessés.



PART P 2026 AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 : SYNERGIE-OFFICIERS VOUS DÉLIVRE LES GRANDES LIGNES DE CETTE CAMPAGNE

Jeudi 1er octobre 2026, SYNERGIE-OFFICIERS a participé à la réunion de la commission de suivi de l'IRP part performance (part P) du corps de commandement 2026 au titre de l'année 2025.
Cette réunion était l'occasion d'établir un bilan chiffré de l'attribution de la part performance.
Il est ainsi à noter que le budget a sensiblement augmenté pour cette campagne, s'établissant à 4 977 200 au lieu de 4 629 994 euros.
En outre, la création d'une tranche de 10 % du montant de l'IRP annuelle, si elle a eu pour conséquence la réduction du montant moyen de la part P, a eu concomitamment pour effet d'augmenter le nombre de bénéficiaires, qui s'établit à un peu plus de 60 % pour chacun des trois grades du corps de commandement.

Voici un tableau récapitulatif et comparatif des années 2026 au titre de 2025 et 2025 au titre de l'année 2024 :

	Budget	Tranches	Montants min	Montants max	Nombre d'éligibles	Nombre de bénéficiaires	Ventilation	Pourcentage
Campagne 2026 (pour 2025)	4 977 200	Entre 10 et 40 %	511,20 (Cne 10 %)	5 846,40 (Cdt IRP CDS 40 %)	6 382	3 981	1 601 CNE 2 046 CDT 334 CDT DIV	62,2 % 62,6 % 61,7 %
Campagne 2025 (pour 2024)	4 629 994	Entre 20 et 40 %	998,40 (Cne 20 %)	5 702,40 (Cdt IRP CDS 40 %)	6 377	3 058	1 170 CNE 1 638 CDT 250 CDT DIV	47,4 % 48,7 % 46,1 %

SYNERGIE OFFICIERS
3, boulevard du Palais – 75004 Paris
T 01 40 13 02 85
www.synergie-officiers.com

DES NOUVELLES DE L'ENSP

ENSP
ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE LA POLICE





Nous souhaitons
à l'ensemble des élèves
officiers de s'épanouir
dans cette phase
de leur scolarité.

Les officiers de la 31e promotion poursuivent la phase de perfectionnement au métier d'officier de police sur le terrain, au sein des commissariats de métropole et d'outre-mer.
Ils seront de retour à l'ENSP Cannes-Écluse le lundi 23 novembre 2026 pour une séquence qui sera marquée par la communication du classement et le choix des postes.
Les délégués SYNERGIE-OFFICIERS seront mobilisés pour accompagner au mieux les officiers stagiaires durant cette période.

En ce qui concerne la 32e promotion, la phase d'incorporation d'une durée de 4 semaines a été riche en émotions avec la remise des alphas, regroupant élèves officiers et élèves commissaires, organisée sous l'autorité du directeur général de la Police nationale, et la sélection pour le défilé du 14 juillet.
À l'issue de cette période, une partie des élèves officiers de la 32e promotion a rejoint les commissariats de métropole ou d'outre-mer afin d'effectuer leur formation en distanciel, tandis que l'autre partie des élèves poursuit ses apprentissages à l'ENSP Cannes-Écluse.
Du 23 novembre au 18 décembre 2026, l'ensemble de la « promo » sera en stage, l'occasion pour certains de découvrir le terrain pour la première fois.

FLASH INFO

Avancement divisionnaire et ES de divisionnaire : Les ratios n'ont toujours pas été publiés par la DGAFP pour les campagnes de 2026. Nous relançons plus que régulièrement le BOP et la SDSECO afin que ces taux soient rapidement officialisés en vue de la publication tant attendue des résultats.

—

Réforme des conditions d'avancement au grade de commandant : les textes prévoyant l'abaissement de 12 à 9 ans d'ancienneté (en sus des deux mobilités) ainsi que l'abaissement de 9 à 8 ans pour l'avancement exceptionnel sont toujours au Guichet Unique.
À ce stade, nous ignorons si les nouvelles modalités seront appliquées pour les campagnes de 2027.

MG1 2027 – Mouvement général : Les directions seront consultées début décembre afin d'identifier leurs besoins. La diffusion du télégramme est prévue début janvier 2027, avec un délai de trois semaines pour candidater.
Le dialogue social avec les directions d'emploi se déroulera entre la mi-février et début mars, avant la poursuite des échanges avec le BOP fin mars / début avril. La publication du télégramme est attendue fin avril, pour des prises de postes à compter du 1er juin 2027.

—

Premier mouvement fonctionnel 2027 : Le télégramme est attendu début janvier. Le dialogue social avec les directions se tiendra entre fin janvier et début février, puis se poursuivra avec le BOP fin février. La diffusion des résultats est prévue fin mars.
Abondement IRPD et CDS (article 10) : les textes prévoyant la création de 50 IRPD et de 50 allocations chef de service sont toujours, eux aussi, attendus.

SYNERGIE-OFFICIERS restera pleinement mobilisé à chaque étape de ces mouvements. Notre priorité est de porter la voix des officiers, de défendre leurs intérêts et de veiller à ce que les besoins des services comme les situations individuelles soient pris en considération dans le cadre du dialogue social.

NOUS AURONS LE PLAISIR DE VOUS RETROUVER AVEC UN NOUVEAU NUMÉRO DÈS JANVIER 2027.

LES PROCHAINES COMMUNICATIONS SERONT RÉSERVÉES AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

SYNERGIE OFFICIERS
3, boulevard du Palais – 75004 Paris
T 01 40 13 02 85
www.synergie-officiers.com